

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472**22 juin 2001****SOMMAIRE**

AES Abigail, S.à r.l., Luxembourg	22625	European Women's Foundation, Luxembourg . . .	22633
AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	22628	Ferroknepper Buderus S.A., Esch an der Alzette .	22654
Aerlux Holding S.A., Luxembourg	22632	Ferroknepper Buderus S.A., Esch-sur-Alzette . . .	22655
Altadis Luxembourg S.A., Luxembourg	22635	Finlav International S.A., Luxembourg	22653
Artradi, A.s.b.l., Luxembourg	22651	Finlav International S.A., Luxembourg	22653
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Dellhe'cht, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	22643	Finn-Société S.A., Luxembourg	22612
Atria, S.à r.l., Luxembourg	22635	Lookomotion Holding, S.à r.l., Luxembourg	22637
Belgimmo S.A., Luxembourg	22650	Luxtart S.A., Luxembourg	22642
Bureau Informatique d'Analyse et de Conseil Lu- xembourgeois, S.à r.l., Leudelange	22636	MSO Medical Second Opinion S.A., Luxembourg .	22628
Business Angels S.A., Mamer	22637	Netinvest S.A., Luxembourg	22626
Business Angels S.A., Mamer	22637	P & B, S.à r.l., Bascharage	22613
Cheng Shin Rubber (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	22636	P.G.M. International S.A., Luxembourg	22614
Cheng Shin Rubber (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	22636	Parfin S.A., Luxembourg	22612
Cie Télécom S.A., Luxembourg	22635	Parfin S.A., Luxembourg	22612
Clamence, S.à r.l., Weiler-la-Tour	22650	Partinter S.A., Luxembourg	22613
Clivo Holding S.A., Luxembourg	22650	Peiperita S.A., Luxembourg	22613
Club Med Finance B.V., S.à r.l., Rotterdam	22637	Peitenger Waikeller, S.à r.l., Pétange	22614
Club Med Holding N.V. S.A., Curaçao	22646	Pelican Investments S.A., Luxembourg	22615
Cofiplan S.A.H., Luxembourg	22646	Pelkosen Holding S.A., Luxembourg	22615
Cofirem S.A., Luxembourg	22649	Peninsula S.A., Luxembourg	22615
Compagnie Financière Immobilière Hôtelière S.A., Luxembourg	22647	Performance Invest S.A., Luxembourg	22619
Compagnie Internationale pour le Dévelop- pement et la Coopération S.A.H., Luxem- bourg	22610	Petra Real Estate S.A., Luxembourg	22614
Concept Marketing Finance S.A., Luxembourg . . .	22655	Petra Real Estate S.A., Luxembourg	22614
Concept Marketing Finance S.A., Luxembourg . . .	22610	PFA Pension Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	22613
Coparinvest S.A., Luxembourg	22655	Pholusuisse, S.à r.l., Luxembourg	22615
Coparinvest S.A., Luxembourg	22655	Photo-Ciné-Studio Mirgain-Huberty, S.à r.l., Lu- xembourg	22616
Coparinvest S.A., Luxembourg	22656	Rama S.A., Senningerberg	22629
Coparinvest S.A., Luxembourg	22656	Réalisations Immobilières Claude Scuri S.A., Bereldange	22619
Coparinvest S.A., Luxembourg	22656	RMB International, Sicav, Luxembourg	22619
Crédit Agricole Funds, Sicav, Luxembourg	22655	Roland International Holding S.A., Ehlerange . . .	22620
Euro Consult Beratungs-und Treuhand, GmbH, Luxembourg	22611	Rolling Mill Services S.A., Luxembourg	22611
European Gaming Holding S.A., Luxembourg . . .	22612	Romerinvest S.A., Luxembourg	22616
		Romerinvest S.A., Luxembourg	22616
		Romerinvest S.A., Luxembourg	22616
		Romerinvest S.A., Luxembourg	22616
		Rover International S.A., Luxembourg	22617
		Rover International S.A., Luxembourg	22617
		Rover International S.A., Luxembourg	22617
		Rover International S.A., Luxembourg	22617

Royal Invest International Holding S.A., Luxembourg	22624	Société Auxiliaire pour la Recherche Immobilière en Europe S.A., Pétange	22628
S.A.B.E.G.H.I.N., Bureau Economique de Gestion et Holding International S.A., Luxembourg.	22636	Société Commerciale d'Investissement S.A., Luxembourg	22624
Safiges S.A., Luxembourg	22618	Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg	22629
Safiges S.A., Luxembourg	22618	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	22625
Safindi S.A., Luxembourg.	22620	Société Européenne de Sports Nautiques S.A., Luxembourg	22625
Saios S.A., Luxembourg.	22620	Société Immobilière Clairval S.A., Luxembourg	22625
Saios Technologies S.A., Luxembourg	22621	Socoma Exploitation S.A., Foetz	22626
Sakura S.A., Luxembourg	22629	Socoma Participation S.A., Foetz	22626
Salon La Coiffe 4, S.à r.l., Luxembourg.	22621	Sofapi-Lux S.A., Pétange	22630
Sanfil S.A., Luxembourg.	22620	Soficar S.A., Luxembourg.	22626
Sanfil S.A., Luxembourg.	22620	Soficopa S.A., Luxembourg	22627
Sau Fong, S.à r.l., Remich.	22622	Sogedic S.A., Luxembourg	22630
Savalor Holding S.A., Luxembourg.	22619	Sojomi Holding S.A., Luxembourg	22631
Schutterhof S.A., Luxembourg	22622	Steekaul S.A., Steinfort	22630
Sea Water Investments S.A., Luxembourg	22622	Steekaul S.A., Steinfort	22630
Secria Europe S.A., Luxembourg	22622	Sulnet S.A., Luxembourg	22631
Sentry Equity S.A., Luxembourg.	22623	Sunbelt International Ressources S.A., Luxembourg	22627
Sepim S.A., Luxembourg	22623	Talenta Holding S.A., Luxembourg.	22632
Serca, S.à r.l., Luxembourg	22623	Thesaurus S.A., Luxembourg.	22647
Sherwood, S.à r.l., Luxembourg	22624	Tofri S.A., Frisange	22621
SIT Lux S.A., Pétange.	22624	Tolima S.A., Luxembourg	22632
Simex Sport International S.A., Luxembourg	22623	Turbi S.A., Luxembourg.	22633
Snack Kaya S.A., Differdange.	22627	Velcour S.C., Luxembourg	22631
Snack Kaya S.A., Differdange.	22627	Visconti di Modrone S.A.	22611
SOFINEST S.A., Société Financière pour le Développement des Pays de l'Est, Luxembourg	22629	Zamo II S.A., Luxembourg.	22633
Société Auxiliaire pour la Recherche Immobilière en Europe S.A., Pétange	22628		

**COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.026.

Une convention de domiciliation a été conclue entre BONN SCHMITT STEICHEN, Avocats à la Cour, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et la société COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A. en date du 2 octobre 2000 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71352/608/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CONCEPT MARKETING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.913.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

(71356/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

VISCONTI DI MODRONE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.606.

Le siège social de la société VISCONTI DI MODRONE S.A., 180, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Dr C. Revoldini

M. C. Revoldini démissionne avec effet immédiat du poste d'Administrateur de la société sous rubrique.

Dr C. Revoldini

Pour des raisons de convenance personnelle, Mme G. Gambucci donne sa démission d'Administratrice de la société avec effet immédiat.

G. Gambucci

M^e P. Dieschbourg démissionne avec effet immédiat du poste d'Administrateur de la société sous rubrique.

M^e P. Dieschbourg

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(37665/999/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2001.

EURO CONSULT BERATUNGS- UND TREUHAND, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 58.716.

EXTRAIT

Par jugement du 31 mai 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute en application de l'article 203 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et a ordonné la liquidation de la société EURO CONSULT BERATUNGS- UND TREUHAND, GmbH.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, désigné comme liquidateur Maître François Collot, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonné aux créanciers de faire leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce avant le 20 juin 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

M^e François Collot

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 553, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37849/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ROLLING MILL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 52.771.

Suite à l'AGO du 27 novembre 2000, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La démission de l'ensemble du conseil d'administration est acceptée avec décharge.

Deuxième résolution

Sont appelés à la fonction d'administrateur:

- Monsieur De Ridder Patrick, demeurant Oosterveldlaan 18 à B-2610 Wilrijk (Belgique).

Lequel assurera la fonction d'administrateur-délégué.

- Monsieur Declerck Michel, demeurant Hazepootstraat 49, à B-1860 Meise (Belgique).

- GECOFI S.A., avec siège à Steinfort, 38, route d'Arlon.

Troisième résolution

Le siège de la société est transféré au 128, rue de Trèves à L-2630 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70734/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

EUROPEAN GAMING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.525.

—
EXTRAIT

Par jugement du 31 mai 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute en application de l'article 203 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et a ordonné la liquidation de la société EUROPEAN GAMING HOLDING S.A.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, désigné comme liquidateur Maître François Collot, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonné aux créanciers de faire leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce avant le 20 juin 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

M^e François Collot

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 553, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37852/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

FINN-SOCIETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.230.

—
EXTRAIT

Par jugement du 31 mai 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute en application de l'article 203 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et a ordonné la liquidation de la société FINN-SOCIETE S.A.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, désigné comme liquidateur Maître François Collot, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonné aux créanciers de faire leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce avant le 20 juin 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

M^e François Collot

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 553, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37862/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.370.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70686/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.370.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été subdélégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) représenté par quatre cents actions (400) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70687/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PARTINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70688/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

P & B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.509.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(70689/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PEIPERITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.536.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 15 septembre 2000, entre la société anonyme PEIPERITA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70690/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.460.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2000

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

- d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre;
- de nommer nouvel administrateur de la société Madame Lis Hasling, Executive Vice President, demeurant à A.L. Drewsens Vej 3, DK-2100 Copenhague (Danemark).

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70698/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

22614

PETRA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.617.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(70696/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PETRA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.617.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2000:

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance des démissions des administrateurs Mademoiselle Martine Gillardin et Mademoiselle Gabriele Schneider et elle les accepte. La décharge pleine et entière leur est accordée.

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux membres du conseil d'administration Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat en Italie, demeurant à Milan, 3, Largo Donegani et Mademoiselle Christina Marques, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70697/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PEITENGER WAIKELLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, 1, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 64.778.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(70691/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

P.G.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.775.

—
Contrat de Domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 13 septembre 2000, entre la société anonyme P.G.M. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70699/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PELICAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 43.563.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70692/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PELKOSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.244.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70693/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PENINSULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.658.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 15 septembre 2000, entre la société anonyme PENINSULA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70694/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PHOLUSUISSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 54, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.096.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 79, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour PHOLUSUISSE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(70701/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROMERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.452.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70735/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROMERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.452.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été subdélégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quatre virgule cinquante-deux euros (1.486.964,52 EUR) représenté par six cent cinquante-deux actions (652) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70736/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROMERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.452.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 octobre 2000

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide, malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Les mandats de Messieurs Robert Scheers et Emile Vogt, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur René Schlim, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70737/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PHOTO-CINE-STUDIO MIRGAIN-HUBERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.968.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

FIDUCIAIRE J. TREIS, S.à r.l.

(70702/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour ROVER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(70738/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour ROVER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(70739/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour ROVER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(70740/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 septembre 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giuseppe Ferrero, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie), président;
Francesco Martina, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie), administrateur-délégué;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVER INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70741/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAFIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.845.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

(70742/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAFIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.845.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été subdélégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euros.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.».

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70743/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAFIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.845.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 11 octobre 2000

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et Sam Reckinger, Administrateurs, et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70744/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.886.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70695/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

REALISATIONS IMMOBILIERES CLAUDE SCURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 61.638.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 79, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour REALISATIONS IMMOBILIERES CLAUDE SCURI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(70728/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

RMB INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.509.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(70732/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAVALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.043.

—
Contrat de Domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 30 octobre 2000 entre la société anonyme SAVALOR HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70752/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SANFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 54.871.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(70749/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SANFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 54.871.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(70750/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROLAND INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4383 Ehlerange, 48, Op Gewaennchen.
R. C. Luxembourg B 49.601.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2000 a pris les résolutions suivantes: LUXREVISION, S.à r.l. démissionne avec effet au 1^{er} janvier 2000 comme commissaire aux comptes, et nomme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2000 Madame Nadia Canzerini, secrétaire, demeurant à Foetz, rue des Artisans, 8.

Pour extrait conforme

R. Canzerini

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2000, vol. 318, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70733/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.262.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(70746/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAFINDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.371.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Christian Van Meerbeeck, licencié en droit, demeurant à Wilrijk (Belgique), Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Edmond Aelbrecht, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Zwijndrecht (Belgique),
- Monsieur Hartmut Harms, Diplom-Ingenieur, demeurant à Wilhelmshaven (Deutschland),
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern (Luxembourg),
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature.

(70745/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SAIOS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.596.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(70747/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SALON LA COIFFE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.

R. C. Luxembourg B 45.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 79, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour la S.à r.l. SALON LA COIFFE 4

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(70748/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

TOFRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 73.446.

Extrait des résolutions des assemblées générales tenues en date des 5 avril 2000 et 27 octobre 2000

1) Suite aux différentes cessions d'actions validées par les assemblées, le capital est tenu comme suit:

BEBONO S.A.	1.000 actions
FEGO S.A.	500 actions
Total:	1.500 actions

2) Le conseil d'administration se compose comme suit:

Mademoiselle Marie-Josée Dupont

Monsieur Frank Bernard

Monsieur Nicolas Linden

3) Monsieur Frank Bernard est administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

F. Bernard / N. Linden

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Echternach, le 1^{er} décembre 2000, vol. 133, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Miny.

(71231/551/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SAU FONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 35, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 45.310.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(70751/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SCHUTTERHOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 61.042.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(70753/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SEA WATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.007.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70754/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SECRIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.867.

—

Contrat de Domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 3 novembre 2000 entre la société anonyme SECRIA EUROPE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70755/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SENTRY EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.905.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70756/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SEPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 17.494.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70757/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SERCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 14.276.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(70758/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.286.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 20 septembre 2000, entre la société anonyme SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70760/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SHERWOOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 52.656.

Constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 octobre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 29 décembre 1995.

Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 décembre 2000, au siège social de la S.à r.l. SHERWOOD et dûment signifiée, ce que suit:

Suite au décès de Monsieur Robert Wenkin, est nommé nouveau gérant de la S.à r.l. SHERWOOD, Monsieur Sascha Kremer, demeurant à Luxembourg, rue Adolphe Fischer.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de Monsieur Sascha Kremer.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70759/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SIT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 70.112.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(70761/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOCIETE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 55.799.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOCIETE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(70762/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

ROYAL INVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.193.

En date du 1^{er} mars 2000,

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

L-1140 Luxembourg - 45, route d'Arlon

RC n° 33.849

et la société

ROYAL INVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

L-1140 Luxembourg - 45, route d'Arlon

RC n° 74.193

ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2000.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71192/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.611.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 25 septembre 2000, entre la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70763/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE SPORTS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70764/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE CLAIRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.568.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol.13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70765/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

AES ABIGAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—
En date du 12 décembre 2000, l'associé unique de la société a décidé de nommer Monsieur Edwald Segers, demeurant à NL-4533 AH Termeuzen, Wolverineslaan 9, au poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71301/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

SOCOMA EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 62.858.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70766/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOCOMA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 5.671.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(70767/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.944.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70768/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

NETINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.010.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg, le 4 décembre 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Bertrand Folliet, directeur de société, demeurant à Hong Kong, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de sa fonction pendant la durée de son mandat.

Monsieur Chee Sing Chung, directeur de société, demeurant à Hong Kong, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Chee Sing Chung, directeur de société, demeurant à Hong Kong.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 4 décembre 2000 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Chee Sing Chung, directeur de société, demeurant à Hong Kong, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour NETINVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71162/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOFICOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.695.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70769/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

SNACK KAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.479.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(71208/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SNACK KAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Differdange, le 12 octobre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes aux 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-Délégué:

Monsieur Kursat Kaya, commerçant

demeurant à F-54150 Briey, F-11548 Résidence Bois des Mines

Monsieur Nevzat Kaya, commerçant

demeurant à F-54150 Briey, F-11548 Résidence Bois des Mines

Madame Nerina Tommasini, commerçante

demeurant à L-4530 Differdange, avenue Grande-Duchesse Charlotte

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.

L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 12 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71209/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SUNBELT INTERNATIONAL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.554.

—
Le bilan abrégé du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(71228/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOCIETE AUXILIAIRE POUR LA RECHERCHE IMMOBILIERE EN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 54.658.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(71211/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOCIETE AUXILIAIRE POUR LA RECHERCHE IMMOBILIERE EN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 54.658.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 23 octobre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes aux 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-Délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable

L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Monsieur François Sow, agent immobilier

demeurant à F-13100 Aix en Provence, 16, boulevard de la République

Mademoiselle Cécile Sow, employée privée

demeurant à F-75018 Paris, rue Guy Moquet

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.

L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 23 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71212/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

MSO MEDICAL SECOND OPINION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 55.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 novembre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Madame Cristina Fileno et Madame Frie Van de Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Madame Nathalie Carbotti et Mademoiselle Anne-Françoise Fouss ont été nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71161/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

En date du 12 décembre 2000, l'associé unique de la société a décidé de nommer Monsieur Edwald Segers, demeurant à NL-4533 AH Termeuzen, Wolverineslaan 9, au poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71302/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

RAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aérogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.543.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 24, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 novembre 1999

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(71182/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SAKURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile-Lavandier.
R. C. Luxembourg B 28.820.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2000

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au:

43, rue Emile-Lavandier

L-1924 Luxembourg

à partir du 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71195/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 74.541.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 7 novembre 2000 entre la société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., qu'un contrat de domiciliation a été signé le 7 novembre 2000 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71213/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

**SOFINEST S.A., SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.144.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 24, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOFINEST S.A.

SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST

Signature

(71216/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

STEEKAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 73.342.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Signature.

(71223/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

STEEKAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 73.342.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Steinfort, le 27 septembre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-Délégué:

Monsieur Michel Majoie, maître menuisier
demeurant à L-8077 Bertrange 119, route de Luxembourg
Madame Marlène Knol, éducatrice
demeurant à L-8077 Bertrange 119, route de Luxembourg
Monsieur Kenk Knol, instituteur, directeur d'Ecole
demeurant à NL-3766 ET Soest

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.
L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 27 septembre 2000.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71224/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOGEDIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxemburg, 56, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 6.281.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 13. Dezember 2000, Vol. 547, Fol. 19, Case 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 14. Dezember 2000.

ERGEBNISVERWENDUNG

- Ergebnisvortrag	130.114.108,12 DEM
- Verlust des Geschäftsjahres	- 13.400.714,74 DEM
	<hr/>
	116.713.393,38 DEM
- Dividendenausschüttung	-230.000,00 DEM
	<hr/>
- Vortrag auf neue Rechnung	116.483.393,38 DEM

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 12. Dezember 2000.

Unterschrift.

(71217/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOFAPI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 70.436.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 28 novembre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Jean Barbaut en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jonathan Sangster en tant qu'administrateur a été acceptée.

Administrateurs: Monsieur Pascal Wagner, comptable
demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe
Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe
Monsieur Jonathan Sangster
demeurant à Strand Cottage, 34, Bowling Street, Sandwich, Kent CT13 9EY

Commissaire aux comptes: INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.
L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 28 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71215/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.751.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} décembre 2000 pour une durée indéterminée entre SOJOMI HOLDING S.A., société anonyme, et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme.

Cette convention porte sur le domicile suivant:

54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

SOJOMI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71218/763/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

SULNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.006.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 7 novembre 2000 entre la société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., qu'un contrat de domiciliation a été signé le 7 novembre 2000 pour une durée indéterminée.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71227/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

VELCOUR S.C., Société Civile.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 25 octobre 2000 entre la Société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 25 octobre 2000 pour une durée indéterminée.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71237/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

22632

TALENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 52.940.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 11 décembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Jean Hoffmann et nomme en son remplacement:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71229/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

TOLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.252.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 8 décembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs, Messrs Jean Hoffmann et Christophe Dermine;
2. L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 - M. Enzo Pavan, administrateur de société, demeurant à I-31029 Vittorio Veneto (TV), Via G. Ulliana, 5
 - M. Cornelis, T.P.A. Zijlmans, administrateur de société, demeurant à NL-5165 ND Waspik, 't Vaartje 106. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. Par vote spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71232/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

AERLUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.091.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2000 a accepté la démission présentée par Monsieur Raymond Molling de son mandat de Commissaire aux comptes.

Quitus entier et sans réserve a été accordé à Monsieur Raymond Molling pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange, dont le mandat viendra à échéance, avec celui des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour extrait conforme

AERLUX HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71300/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

TURBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile-Lavandier.
R. C. Luxembourg B 17.555.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2000

Le Conseil décide à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au:

43, rue Emile-Lavandier

L-1924 Luxembourg

à partir du 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71233/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

ZAMO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile-Lavandier.
R. C. Luxembourg B 27.646.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2000

Le Conseil décide à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au:

43, rue Emile-Lavandier

L-1924 Luxembourg

à partir du 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71258/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

EUROPEAN WOMEN'S FOUNDATION

Registered office: Luxembourg.

*Annual Accounts and Auditor's Report December 31, 1996**Auditor's Report*

Following our appointment by the General Council of the Foundation, we have audited the attached annual accounts of EUROPEAN WOMEN'S FOUNDATION for the year ended December 31, 1996. These annual accounts are the responsibility of the General Council. Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those Standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the General Council in preparing the annual accounts, as well as evaluating the overall annual account's presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the legal requirements, a true and fair view of the assets, liabilities and financial position as of December 31, 1996 and the results of EUROPEAN WOMEN'S FOUNDATION for the year then ended.

Luxembourg, June 24, 1997.

DELOITTE TOUCHE, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Signature

Assets	1996	1995
Cash at bank (note 3)	435,165	1,506,532
Excess of expenditure over income	1,232,457	0
Total assets	1,667, 622	1,506,532

Liabilities

Initial investment	6,000,000	6,000,000
Accumulated deficit	-4,711,551	-5,360,738
Own funds	1,288,449	639,262
Creditors due in less than one year	379,173	218,083
Excess of income over expenditure	0	649,187
Total assets	1,667,622	1,506,532

Income

	1996	1995
Bank interest	1,467	36,859
Realized gain on sale of securities	0	45,000
Subsidies. PHARE Project	839,112	2,836,504
Unrealized profit on exchange rates	33,243	0
Excess of expenditure over income	1,232,457	0
Total income	2,106,279	2,918,363

Expenditure

Bank interest	4,661	11,450
Other charges (note 4)	2,101,618	2,254,527
Unrealized loss on exchange rates	0	3,199
Excess of income over expenditure	0	649,187
Total expenditure	2,106,279	2,918,363

Note 1- General

The EUROPEAN WOMEN'S FOUNDATION was established on September 20, 1989 in the legal form of a foundation. On November 11, 1989 the memorandum and articles of association of the Foundation and its status as a foundation were approved by a Grand-Ducal Decree.

The Foundation is governed by Articles 27 to 51 of the law of April 21, 1928, as amended.

Note 2- Accounting Policies

The accounts of the Foundation are prepared in accordance with Luxembourg law and accounting practices.

The accounts of the Foundation are expressed in Luxembourg francs.

Note 3 - Cash at Bank

Cash at bank includes interest accrued during the year.

Note 4- Other charges

Other charges are made up as follows:

	1996	1995
Domiciliation fees	62.100	55.200
Auditors fees	56.000	56.000
Accounting fees	56.100	69.440
General Council fees	181.958	168.992
«PHARE» Project	1.605.484	1.856.399
Travel, hotels and meetings	139.976	48.496
.....	2.101.618	2.254.257

FINAL REVISED BUDGET 1997

	LUF	XEU
<i>Expenses</i>		
Seminar in Slovakia «Women Entering Business»	119,500	3,000
Seminar in Dublin for Romanian Women «Women-Action for Democracy»	1,075,600	27,000
Follow-up seminar	637,400	16,000
Nothern Ireland Women's Coalition	11,900	300
General Council	142,229	3,570
Secretarial Expenses	78,085	1,960
Treasurer's Fees	59,700	1,500
Domiciliation Fees	59,700	1,500
Auditor's Fees	56,000	1,400
Total expenses	2,240,114	56,230
<i>Income</i>		
Irish Department of Foreign Affairs	529,800	13,300
United Nations Development Program	243,000	6,100

Italian Sponsor - RIRI	922,950	23,166
Irish and other sponsors	486,000	12,200
Total income	2,181,750	54,766
Excess of expenses over income	58,364	1,464

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71260/802/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2000.

ATRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 38, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 37.135.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(71303/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

ALTADIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 67.932.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2000, qu'un pouvoir de cosignature obligatoire de tous documents a été instauré au profit de Monsieur Jean-Pierre Lamothe, en sa qualité d'administrateur-délégué.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71304/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CIE TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.649.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateur de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

CIE TELECOM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71342/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

**S.A.B.E.G.H.I.N., BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.543.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 12 du 20 janvier 1978; acte modificatifs reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 102 du 5 mars 1991 et en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 du 15 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

S.A.B.E.G.H.I.N., Société Anonyme Holding

Signature

(71331/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

**BUREAU INFORMATIQUE D'ANALYSE ET DE CONSEIL LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 25.765.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 15 décembre 2000.

Signature.

(71332/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CHENG SHIN RUBBER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.617.

Le bilan de liquidation au 15 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(71339/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CHENG SHIN RUBBER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.617.

DISSOLUTION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 31 décembre 1999 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 2) Clôture de la liquidation.
- 3) Désignation de ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg comme étant l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71340/683/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

BUSINESS ANGELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(71334/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

BUSINESS ANGELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(71333/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CLUB MED FINANCE B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rotterdam, Pays-Bas.

Principal établissement: Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 72.419.

Les comptes annuels au 31 octobre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

L'Associé unique a renouvelé le 6 novembre 2000 les mandats des gérants qui expireront lors de l'approbation des comptes annuels au 31 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNST & YOUNG

Signature

(71347/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

LOOKOMOTION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTES

In the year two thousand, on the first of December.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MerU HOLDING LTD., a company established in Jersey, represented by Mr. Michael A. Weston, with professional address at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey; here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in St. Helier, Jersey, on the 10th November 2000.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participation in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participation.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. It may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine (31st July, 1929) governing holding companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LOOKOMOTION HOLDING, S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, fax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, fax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder's meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

MerU HOLDING LTD., prequalified: 250 shares

All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2001.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at one million eight thousand four hundred and ninety-eight (1,008,498.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seventy-four thousand (74,000.-) Luxembourg francs.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions

- 1) The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:
INTERCONSULT S.A., having its registered office at 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.
- 2) The registered office is established at 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MerU HOLDING LTD., une société établie à Jersey, représentée par Mr Michael A. Weston, avec adresse professionnelle à Langtry House, 40, La Motte Street, St Hélier, Jersey;

ici représentée par M. Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St Hélier, Jersey, le 10 novembre 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le comparant et entre toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, le mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement des activités industrielles et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf (31 juillet 1929) concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LOOKOMOTION HOLDING.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télé-

gramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

MerU HOLDING LTD., préqualifiée: 250 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées à 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million huit mille quatre cent quarante-deux-huit (1.008.498,-) francs luxembourgeois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-quatorze mille (74.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

La société INTERCONSULT S.A., ayant son siège social au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 4, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de discordances entre le texte anglais et le texte français, le version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 127S, fol. 29, case 9. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur (signé): ff. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(71591/230/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

LUXART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.863.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXART S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25 boulevard Royal, constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 1977, publié au Mémorial C numéro 90 du 22 avril 1977, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 14.863.

La liquidation anticipée de la société a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire documentée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 303 du 17 novembre 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Wolsfeld, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Lynda Bamberg, employée privée, demeurant à Mondrange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et pris le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Qu'il appert de cette liste de présence que les deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans à partir du jour de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signés avec nous Notaire la présente minute.

Signé: M. Wolsfeld, L. Bamberg, L. Neu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2000, vol. 864, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2000.

B. Moutrier.

(71469/272/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DELLHE'CHT, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 97, rue du Bourgrund.

—
STATUTS

Ont comparu:

Tessy Majerus-Frisch, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Diane Muller-Kneip, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Marianne Barboni, institutrice préscolaire, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Karin Magnoni, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Danielle Tusch-Weyrisch, employée privée BGL, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Fernanda Arantes-Rodrigues, assistante pastorale, de nationalité portugaise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Viviane Bernard, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Rita Biel, magistrat, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Yasmina Biver-Rayanne, infirmière, de nationalité belge, résidant à Esch-sur-Alzette,
Wilhelm Bönner, sous-directeur de banque, de nationalité allemande, résidant à Esch-sur-Alzette,
Alain Dreis, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Liliane Funck, aide en pharmacie, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Sandrine Geers-Weis, mère au foyer, de nationalité belge, résidant à Esch-sur-Alzette,
Sonia Hoffmann, médecin, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Carina Liégeois-De Roubaix, mère de famille, de nationalité française, résidant à Esch-sur-Alzette,
Sylvie Meisch, mère de famille, de nationalité française, résidant à Esch-sur-Alzette,
Danielle Menucci-Erfkamp, mère de famille, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Isabel Nave, mère de famille, de nationalité portugaise, résidant à Esch-sur-Alzette,
Marie-Josée Schmit-Gallego, employée privée BCEE, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont déclaré avoir fondé entre eux et tous ceux qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont admis dans l'association, une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Chapitre I^{er} - Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DELLHE'CHT. Le siège de l'association est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Objet

Art. 3. L'association a pour objet:

- a) de grouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits dans des classes de l'école DELLHE'CHT.
- b) d'étudier les questions se rattachant à l'éducation des élèves, aux droits et devoirs de la famille en cette matière, ainsi qu'à la sécurité et à l'épanouissement des élèves.
- c) de favoriser le dialogue constant entre les parents d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires et communales d'autre part, et de transmettre aux autorités compétentes les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation.
- d) d'étudier les problèmes que posent l'accès et l'adaptation des élèves au postprimaire.
- e) d'organiser des festivités et manifestations sportives, associatives et culturelles.

Chapitre III. - Membres et Cotisations

Art. 4. L'association se compose de ses membres. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. Peuvent faire part de l'association des parents d'élèves les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant fréquentant l'école DELLHE'CHT.

L'association se compose des membres, des membres d'honneur et des représentants du corps enseignant. Peuvent devenir membres d'honneur des personnes ayant rendu des services à l'association.

Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 5. Le conseil d'administration fixera le montant des cotisations annuelles à payer par les membres, et, le cas échéant, l'époque du paiement des cotisations, ainsi que le plafond de celles-ci.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

1. par la démission volontaire, adressée au conseil d'administration;
2. par l'exclusion avec effet immédiat, à prononcer par le conseil d'administration, après avoir entendu le membre en ses explications et moyens ou après l'avoir dûment invité à fournir ses moyens de défense, en cas:
 - a) d'infraction grave à l'objet social;
 - b) de non-conformation aux Statuts;
 - c) d'atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'association;
3. par l'exclusion, à prononcer par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, pour toutes raisons graves à apprécier par elle;
4. par le non-paiement, à leurs échéances, de deux cotisations annuelles consécutives.

5. par la non-réinscription de l'enfant sur les rôles de l'enseignement de l'école DELLHE'CHT.

N.B. il est toutefois dérogé à cette règle pour le membre actif dont l'enfant quitte l'école à condition qu'un autre de ses enfants entre à l'école endéans les trois années suivantes;

Les cas de perte de la qualité de membre, visés sous 1, 4 et 5 ci-dessus, sont constatés par le conseil d'administration chaque année, au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle. La décision d'exclusion, suivant le point sub 3, ne pourra être prise par l'assemblée générale avant que l'intéressé n'ait été appelé par le conseil d'administration à fournir ses explications.

Le membre démissionnaire, sortant ou exclu, et les héritiers d'un membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent requérir ni comptes, ni appositions de scellés ou inventaires, ni demander la liquidation, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

Chapitre IV. - Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins et de vingt membres au plus, choisis parmi les membres de l'association et qui sont élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Par exception, le premier conseil d'administration en fonction est cependant déterminé par l'assemblée constitutive réunie en vue de la réception du présent acte et restera en fonction jusqu'à la première assemblée générale ordinaire.

Par exception, le premier conseil d'administration comprend vingt membres, qui resteront en fonction pour la durée d'une année.

Il se compose comme suit:

1. Tessa Majerus-Frisch, président,
2. Diane Muller-Kneip, vice-président,
3. Marianne Barboni, secrétaire,
4. Karin Magnoni, secrétaire adjoint,
5. Danielle Tousch-Weyrisch, trésorier,
6. Fernanda Arantes-Rodrigues,
7. Viviane Bernard,
8. Rita Biel,
9. Yasmina Biver-Rayanne,
10. Wilhelm Bönner,
11. Alain Dreis,
12. Liliane Funck,
13. Sandrine Geers-Weis,
14. Sonia Hoffmann,
15. Carina Liégeois-De Roubaix,
16. Sylvie Meisch,
17. Danielle Menucci-Erfkamp,
18. Isabel Nave,
19. Marie-Josée Schmit-Gallego.

Le susdit conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle avec un maximum possible de cent Euros (EUR 100,-).

L'assemblée générale déterminera également la durée du mandat des membres du conseil d'administration, qui ne peut pas dépasser quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée ordinaire. Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier.

En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion est présidée par le plus âgé des administrateurs présents. Le conseil d'administration peut s'adjoindre, soit temporairement, soit définitivement, des personnes, même non membres, qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et par ceux qui le désirent. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs coadministrateurs pour les représenter aux réunions du conseil d'administration. Le même administrateur ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses coadministrateurs. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être écrit.

Art. 10. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

Il est tenu de se soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par deux signatures conjointes parmi le président, vice-président, secrétaire, trésorier, secrétaire adjoint, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial, mais dans la limite de leurs pouvoirs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association seule.

Chapitre V. - Assemblée générale

Art. 11. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs, ainsi que la fixation de la durée de leur mandat, la décharge aux administrateurs;
- 3) l'approbation des comptes et budgets;
- 4) la dissolution de l'association;
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association conformément à l'article 6 sub 3 des statuts;
- 6) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi ou les statuts.

Art. 12. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou par son président, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée par un autre membre.

Aucun membre ne peut toutefois représenter plus de deux membres. Le mandat doit être écrit.

Art. 13. Le conseil d'administration fixera annuellement et obligatoirement, avant la fin du mois de mai, la date et le lieu de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article treize de la loi susvisée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation du compte et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'assemblée générale ordinaire et annuelle, des assemblées extraordinaires pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'association.

Art. 14. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 15. Tous les membres ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. Sous réserve des dispositions de la loi relatives aux modifications des statuts, les résolutions peuvent être prises quel que soit le nombre des membres présents et à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante, le tout sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées dans les cas prévus par la loi.

Art. 16. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre. Sur demande les membres et tiers peuvent consulter ce registre.

Les extraits ou copies, des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Chapitre VI. - Fonds social

Art. 17. Les ressources de l'association se composent, notamment:

- a) des cotisations;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur, qu'elle accepte dans les conditions de l'article 16 de la loi précitée du 21 avril 1928;
- c) des subsides et subventions;
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Chapitre VII. - Exercice social, comptes et budget.

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article treize de la loi et de l'article onze des statuts. L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre VIII. - Dissolution et liquidation

Art. 19. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles dix-huit et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une oeuvre sociale.

Chapitre IX. - Disposition générale

Art. 20. Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, précitée, telle que modifiée.

Signé: T. Majerus-Frisch, D. Muller-Kneip, M. Barboni, K. Magnoni, D. Tousch-Weyrisch, F. Arantes-Rodrigues, V. Bernard, R. Biel, Y. Biver-Rayanne, W. Bönner, A. Dreis, L. Funck, S. Geers-Weis, S. Hoffmann, C. Liégeois-De Roubaix, S. Meisch, D. Mencucci-Ertkamp, D. Nave, M.-J. Schmit-Gallego,

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2000.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2000, vol. 415, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

Composition du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DELLHE'CHT A.s.b.l.

au 10 décembre 2000

Tessy Majerus-Frisch, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Diane Muller-Kneip, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Marianne Barboni, institutrice préscolaire, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Karin Magnoni, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Danielle Tousch-Weyrisch, employée privée BGL, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Fernanda Arantes-Rodrigues, assistante pastorale, de nationalité portugaise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Viviane Bernard, mère au foyer, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Rita Biel, magistrat, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Yasmina Biver-Rayanne, infirmière, de nationalité belge, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Wilhelm Bönner, sous-directeur de banque, de nationalité allemande, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Alain Dreis, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Liliane Funck, aide en pharmacie, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Sandrine Geers-Weis, mère au foyer, de nationalité belge, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Sonia Hoffmann, médecin, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Carina Liégeois-De Roubaix, mère de famille, de nationalité française, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Sylvie Meisch, mère de famille, de nationalité française, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Danielle Mencucci-Ertkamp, mère de famille, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Isabel Nave, mère de famille, de nationalité portugaise, résidant à Esch-sur-Alzette,
 Marie-Josée Schmit-Gallego, employée privée BCEE, de nationalité luxembourgeoise, résidant à Esch-sur-Alzette.
 (71606/000/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

CLUB MED HOLDING N.V., Société Anonyme.

Siège social: Antilles Néerlandaises, Curaçao, 15, Pietermaai.

Principal établissement: Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 72.484.

Les comptes annuels au 31 octobre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 23, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2000 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2000.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2000.

ERNST & YOUNG

Signature

(71348/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COFIPLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.659.

Une convention de domiciliation a été conclue entre BONN SCHMITT STEICHEN, Avocats à la Cour, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et la société COFIPLAN S.A. en date du 23 octobre 2000 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(71349/608/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.862.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie de circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Seule et unique décision

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.
Luxembourg, le 8 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A.

J.-P. Legoux / D. Ponal

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71351/043/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

THESAURUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 27 novembre 2000,

2) La société FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huntly, le 27 novembre 2000.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THESAURUS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 novembre 2000 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, dix-neuf actions	19
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, treize actions	13
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept (1.290.877,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 127S, fol. 29, case 5. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): ff. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(71601/230/169P) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

COFIREM, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 39.483.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 20 novembre 2000 a pris les résolutions ci-après:

1. Les démissions en date du 13 novembre 1998 des 3 membres du Conseil d'Administration, du commissaire aux comptes et la dénonciation du siège social par CREGELUX S.A. sont acceptées. Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires.

2. L'assemblée a nommé un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2000:

Administrateurs:

Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach;
Alhard Von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à Blaschette;
Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire:

LUXREVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.
3. L'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour COFIREM S.A.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71350/664/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CLIVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.431.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71346/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

BELGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.952.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

(71315/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CLAMENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges.
R. C. Luxembourg B 60.789.

—
Extrait de la décision de l'Associé unique du 7 décembre 2000

En date du 7 décembre 2000, l'Associé unique de CLAMENCE, S.à r.l. dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social au 9, rue des Forges, L-5770 Weiler-la-Tour.

Pour extrait conforme

Pour la société CLAMENCE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71344/729/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

ARTRADI, Association sans but lucratif.
Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

—
STATUTS

1. Madame Chris Lyhs, fonctionnaire, demeurant 354, rue de Cessange à L- 1321 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
 2. Monsieur Georges Schroeder, employé privé, demeurant 354, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
 3. Madame Christiane Cieol, fonctionnaire, demeurant 132, rue de la Paix à L-3541 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise ;
 4. Madame Jeanine Casarin, employée privée, demeurant 15, rue Bertels à L-1230 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
 5. Madame Christiane Zahlen, éducatrice diplômée, demeurant 3, rue Paul Reuter à L-5833 Alzingen, de nationalité luxembourgeoise;
 6. Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt, de nationalité italienne;
 7. Madame Antoinette Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt, de nationalité luxembourgeoise.
- Il a été constitué une association sans but lucratif par acte sous seing privé dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, siège et objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée ARTRADI.
Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet la promotion de l'art et des traditions culturelles.

Titre II: Membres

Art. 4. L'association est composée de membres actifs, de membres sympathisants et de membres d'honneur. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à 3.

Art. 5. Peut être admis comme membre actif toute personne acceptée par les associés de l'association. L'assemblée générale statue sur l'admission des membres actifs sur la proposition du conseil d'administration. Seuls les membres actifs ont la qualité d'associé et participent à ce titre à l'association.

Art. 6. Peut être admis comme membre sympathisant toute personne qui manifeste un intérêt pour la réalisation de l'objet de l'association. Le conseil d'administration statue sur l'admission des membres sympathisants.

Art. 7. Sur proposition du conseil d'administration la qualité de membre d'honneur pourra être décernée par l'assemblée générale à des personnes ou organes privés ou publics particulièrement méritants quant à leur concours à l'action de l'association

Art. 8. La qualité de membre se perd

- par la démission notifiée par écrit au secrétaire de l'association,
- par le décès,
- par l'exclusion prononcée pour de justes motifs par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents,
- par refus du paiement de la cotisation ou le défaut de paiement de celle-ci dans le mois d'un second rappel adressé par lettre recommandée à la poste. Le conseil doit informer le membre exclu de la sanction prise à son endroit.

Art. 9. Le membre démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un membre démissionnaire, exclu ou décédé, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social de l'association et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Titre III: Cotisations

Art. 10. Les ressources financières de l'association se composent de cotisations, dons, subsides.

Art. 11. Les membres actifs et sympathisants paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année et pour chaque catégorie de membre par l'assemblée générale, sans toutefois que cette cotisation ne puisse dépasser le montant de 1.000 LUF (indice 100) par an.

Titre IV: Administration et fonctionnement

Art. 12. L'association est dirigée par un conseil d'administration qui se compose de quatre membres au moins. Tous les administrateurs sont désignés pour six ans par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres actifs présents, les votes par procuration écrite étant admis. Ils sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration est composé du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier.

Art. 14. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un des membres ou même, si les statuts ou

l'assemblée générale l'y autorisent, à un tiers. En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige ou que le président ou deux membres du conseil le jugent nécessaire. Le conseil délibère valablement dès que la moitié des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple, les abstentions n'étant pas comptées. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 15. Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat et des fautes commises par leur gestion. Le mandat des administrateurs est gratuit. L'approbation des comptes par l'assemblée générale vaut décharge donnée au conseil d'administration pour sa gestion financière.

Titre V: Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est composée de tous les membres actifs de l'association; elle en est le pouvoir souverain. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour. Elle est présidée par le président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement par le vice-président.

Les attributions de l'assemblée générale comportent

- l'approbation des comptes et du budget,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'admission et l'exclusion des membres,
- la fixation du montant des cotisations,
- la modification des statuts et la dissolution de l'association,
- toute décision dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement réservés au conseil d'administration.

Art. 17. Il doit être tenu au moins une assemblée générale par an, dans les trois premiers mois de l'année qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et sur le budget de l'exercice suivant; les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil ou à la demande d'un tiers des membres actifs; elle doit réunir deux tiers des membres et les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 18. Les membres actifs sont convoqués à l'assemblée générale par lettre ordinaire, adressée au moins 8 jours avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour est joint aux convocations.

Art. 19. Les membres actifs présents ou représentés à l'assemblée générale ont un droit de vote égal. En cas de partage des voix celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Titre VI: Dispositions diverses

Art. 20. L'exercice social débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre. Par exception le premier exercice débutera le jour de la constitution pour se clôturer le 31 décembre 2000.

Art. 21. En cas de dissolution la liquidation se fait par les soins du conseil d'administration en fonction à ce moment. L'actif, après l'acquittement du passif, sera versé à une association ou fondation dont l'objet est similaire à celui de l'association dissoute.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est régi par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif ainsi que de ses modifications.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les membres fondateurs se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Madame Chris Lyhs, fonctionnaire, demeurant 354, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg, président;
 - Monsieur Georges Schroeder, employé privé, demeurant 354, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg, vice-président;
 - Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt, secrétaire général;
 - Madame Antoinette Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant 32A, Durenthal à L-8294 Keispelt, trésorière.
3. Sont nommés membres:
 - Madame Christiane Cieol, fonctionnaire, demeurant 132, rue de la Paix à L-3541 Dudelange;
 - Madame Jeanine Casarin, employée privée, demeurant 15, rue Bertels à L-1230 Luxembourg;
 - Madame Christiane Zahlen, éducatrice diplômée, demeurant 3, rue Paul Reuter à L-5833 Alzingen.
4. Le siège social est établi à L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Fait à Luxembourg, en trois exemplaires, le 15 décembre 2000.

Signatures.

(71605/000/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 27 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 813 du 2 novembre 1999, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 novembre 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-trois millions d'euros (EUR 123.000.000,-), représenté par cent vingt-trois mille (123.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé a été fixé à cent trente millions d'euros (EUR 130.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 novembre 2000 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une seconde tranche de l'augmentation du capital autorisé et notamment à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de cent vingt-trois millions d'euros (EUR 123.000.000,-) à cent-vingt-quatre millions d'euros (EUR 124.000.000,-), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, dans sa décision susvisée, ayant constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit italien FINLAV S.p.A., avec siège social à Torino (Italie), Corso Novara, 59.

V.- Que les mille (1.000) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FINLAV INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette seconde tranche de l'augmentation du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 124.000.000,- (cent vingt-quatre millions d'euros), représenté par 124.000 (cent vingt-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 16, case 12. – Reçu 403.399 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

M. Walch.

(71716/233/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

(71717/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-4149 Esch an der Alzette, Zone Industrielle Esch-Schifflange.
H. R. Luxemburg B 1.020.

Im Jahre zweitausend, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FERROKNEPPER BUDERUS S.A., mit Sitz in Esch-sur-Alzette, R.C. Nummer B 1.020, gegründet unter der Bezeichnung EMILE KNEPPER-THIRY, PIERRE BALDAUF, SUCCESEUR, FERS ET-METAUX, QUINCAILLERIE EN GROS durch Urkunde aufgenommen durch Notar René Wagner, damals Notar mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 2. Januar 1929, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial Nummer 3 vom 16. Januar 1929, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 12. August 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial Nummer 489 vom 21. September 1993 und durch eine Urkunde unter Privatschrift vom 31. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Nummer 377 vom 25. Mai 2000.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marc Seimetz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Emile Rossier, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Stéphanie Novelli, Privatbeamtin, wohnhaft in Herserange (Frankreich).

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die viertausend Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von siebenhundertfünfzigtausend Euro darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Umstellung des Geschäftsjahres auf das Kalenderjahr, Einlegung eines Rumpfgeschäftsjahres vom 1. Oktober 2000 bis 31. Dezember 2000 und Abänderung von Artikel 10 der Gesellschaftssatzungen um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

2) Verlegung der jährlichen Hauptversammlung ab 2001 in den Monat Mai und diesbezügliche Abänderung von Artikel 11 der Gesellschaftssatzungen um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Mai um achtzehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

3) Bestätigung der Bestellung und Wahl von Herrn Uwe Lüders als Mitglied des Verwaltungsrates, so dass sein Mandat spätestens nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004 enden wird.

4) Verschiedenes.

Die Ausführung des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Geschäftsjahr wird auf das Kalenderjahr umgestellt. Ein Rumpfgeschäftsjahr vom 1. Oktober 2000 bis zum 31. Dezember 2000 wird eingelegt.

Infolgedessen wird Artikel 10 der Gesellschaftssatzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Zweiter Beschluss

Die jährliche Hauptversammlung wird ab 2001 in den Monat Mai verlegt.

Infolgedessen wird Artikel 11 der Gesellschaftssatzungen abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Mai um achtzehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Dritter Beschluss

Die Bestellung und Wahl von Herrn Uwe Lüders, Geschäftsführer, wohnhaft in D-Wetzlar, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bestätigt.

Sein Mandat wird spätestens nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004 enden.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Seimetz, E. Rossier, S. Novelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 127S, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(71710/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Esch-Schiffange.

R. C. Luxembourg B 1.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(71711/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

CONCEPT MARKETING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.913.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 28 novembre 2000, a unanimement décidé de:

- nommer Monsieur Jérôme Nguyen, demeurant route d'Echternach, L-1453 Dommeldange, comme quatrième administrateur de la société en remplacement de Madame Sylvie Allen-Petit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71357/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

CREDIT AGRICOLE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 décembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(71363/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A.

Signature

(71358/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A.

Signature

(71359/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A.

Signature

(71360/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 29, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A.

Signature

(71361/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.631.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2000

La démission de Monsieur J. Kauffman de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

COPARINVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(71362/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2000.
